

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2021-02-08 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 500, rue Notre-Dame, Ville de Portneuf le 8^e jour du mois de février deux mille vingt et un à dix-neuf heures cinq minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier (absent)

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou en étant présent à la salle du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou présence à la salle du conseil.

Rés.2021-02-019

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021
5. Adoption des comptes payés du mois de janvier 2021
6. Dépôt de la liste pour l'année 2020 des contrats de 2 000 \$ et plus totalisant plus de 25 000 \$ avec un fournisseur unique et la liste des contrats de plus de 25 000 \$
7. Retrait du règlement incluant un espace tampon dans la nouvelle zone industrielle I-102
8. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement incluant un espace tampon dans la nouvelle zone industrielle I-102
9. Assemblée de consultation, règlement précisant la définition de bâtiments complémentaires attenants et intégrés
10. Adoption du second projet de règlement précisant la définition de bâtiments complémentaires attenants et intégrés
11. Adoption règlement d'emprunt pour le renouvellement et la mise aux normes de conduites d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre du Programme FIMEAU
12. Adoption règlement d'emprunt pour la construction d'une nouvelle rue et l'implantation de services municipaux dans le cadre du développement de la phase II du parc industriel municipal
13. Avis de motion, d'un règlement d'emprunt pour des travaux de mise aux normes des bâtiments de services et acquisition d'équipements
14. Avis de motion, d'un règlement sur la gestion des eaux pluviales
15. Avance de fonds règlement 243, décrétant un emprunt et une dépense de 682 500 \$ pour l'acquisition de véhicules et de machinerie – Service des travaux publics
16. Mandat Tetra Tech, préparation des plans et devis dans le cadre du programme FIMEAU
17. Autorisation d'un mandat, redéfinition des aires d'alimentation (RPEP _ PPASEP)
18. Adoption du budget de la RÉPPI
19. Tarifs camp de jour 2021
20. Commission de toponymie, rang St-Joseph
21. Inscription à une formation pour élu municipal de la FQM

22. Contribution à la SATRAP
23. Contribution Collation-Santé-Portneuf
24. Contribution Chevaliers de Colomb – Conseil 6290 Portneuf Inc.
25. Campagne financement, Group Scouts Portneuf
26. Participation financière au service de transport adapté de Portneuf pour l'année 2021
27. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA_CE)
28. Demande de réfection d'un passage à niveau – rue Lemay, Canadien National
29. Demande de réfection d'un passage à niveau – rue St-Charles, Chemins de fer Québec-Gatineau
30. Appui au projet de création d'un centre d'expertise et formation en combustion de masse du groupe d'action en développement durable de la Chambre de commerce de l'Ouest de Portneuf
31. Autorisation de paiement, construction du chemin de Contournement (avenant)
32. Faits saillants sur le rapport financier 2019 et le rapport du vérificateur externe
33. Période de questions
34. Levée de l'assemblée

Période de questions

Les citoyens étaient invités à faire parvenir toute question relative à un point porté à l'ordre du jour à la greffière, par courriel, avant 15h00 le jour de la séance. Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil municipal.

Rés.2021-02-020

Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 11 janvier 2021 soit accepté tel que présenté.

Rés.2021-02-021

Adoption des comptes payés du mois de janvier 2021.

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 247 déléguant au directeur général et/ou au trésorier, le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 8 février 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 8 février 2021 totalisant la somme de 632 953.55 \$.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Note : Les élus posent diverses questions au directeur général concernant la liste des comptes payés afin d'obtenir des précisions mineures sur la nature de certaines dépenses.

Rés.2021-02-022 **Dépôt de la liste pour l'année 2020 des contrats de 2 000 \$ et plus totalisant plus de 25 000 \$ avec un fournisseur unique et la liste des contrats de plus de 25 000 \$**

La liste des contrats de 2 000 \$ et plus avec un total de plus de 25 000 \$ ainsi que la liste des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 8 février 2021.

Rés.2021-02-023 **Retrait règlement incluant un espace tampon dans la nouvelle zone industrielle I-102**

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Attendu que le conseil municipal désire apporter des modifications afin de redéfinir la longueur et la largeur de l'espace tampon;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf convienne de retirer le règlement 248 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'inclure un espace tampon dans la nouvelle zone industrielle I-102 ».

Rés.2021-02-024 **Avis de motion et présentation d'un projet de règlement incluant un espace tampon dans la nouvelle zone industrielle I-102**

Madame la conseillère Chantale Hamelin, par la présente :

- donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 255 ajoutant une zone tampon à la zone I-102
- dépose le projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'inclure un espace tampon dans la nouvelle zone industrielle I-102 »

Rés.2021-02-025 Assemblée de consultation, règlement précisant la définition de bâtiments complémentaires attenants et intégrés

Durant la période de pandémie de la Covid-19, le conseil municipal peut remplacer l'assemblée de consultation par un avis public permettant à toute personne de transmettre des observations ou des objections écrites, par courriel ou par courrier postal, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis qui a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 janvier 2021. Le conseil municipal n'a reçu aucune observation ou objection, le second projet de règlement 253 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de modifier la définition de bâtiments complémentaires attenants et de bâtiments complémentaires intégrés » n'est pas modifié. Ce règlement vise à préciser la définition concernant les bâtiments complémentaires attenants et les bâtiments complémentaires intégrés faisant corps avec le bâtiment principal.

Rés.2021-02-026 Adoption du second de règlement précisant la définition de bâtiments complémentaires attenants et intégrés

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 253 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de modifier la définition de bâtiments complémentaires attenants et de bâtiments complémentaires intégrés » soit adopté.

Rés.2021-02-027 Adoption règlement d'emprunt pour le renouvellement et la mise aux normes de conduites d'eau potable et d'eau usées dans le cadre du Programme FIMEAU

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 250 « Décrétant un emprunt de 2 861 000 \$ et une dépense de 2 861 000 \$ pour le renouvellement et la mise aux normes de conduites d'eau potable et d'eaux usées, dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) » soit adopté.

Rés.2021-02-028 Adoption règlement d'emprunt pour la construction d'une nouvelle rue et l'implantation de services municipaux dans le cadre du développement de la phase II du parc industriel municipal

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 251 « Décrétant un emprunt de 1 325 000 \$ et une dépense de 1 325 000 \$ pour la construction d'une nouvelle rue et l'implantation de services municipaux dans le cadre du développement de la phase II du parc industriel municipal de la Ville de Portneuf » soit adopté.

Rés.2021-02-029 Avis de motion, d'un règlement d'emprunt pour des travaux de mise aux normes des bâtiments de services et l'acquisition d'équipements

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert, par la présente :

- donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 252 pour certains travaux de mise aux normes des bâtiments de services et l'acquisition d'équipements

Rés.2021-02-030 Avis de motion, d'un règlement sur la gestion des eaux pluviales

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert, par la présente :

- donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 254 sur la gestion des eaux pluviales

Rés.2021-02-031 Avance de fonds règlement 243, décrétant un emprunt et une dépense de 682 500 \$ pour l'acquisition de véhicules et de machinerie – Service des travaux publics

Considérant que le règlement 243 « Décrétant un emprunt de 682 500 \$ et une dépense de 682 500 \$ pour l'acquisition de véhicules et de machinerie – Service des travaux publics » a été approuvé le 29 janvier 2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que ledit règlement décrétant un emprunt de 682 500 \$ est remboursable sur une période de dix (10) ans;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf demande une avance de fonds à la Caisse populaire du Centre de Portneuf pour ledit règlement et ce, jusqu'à son financement à long terme.

QUE monsieur le maire et madame la directrice générale adjointe et trésorière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette avance de fonds.

Rés.2021-02-032 Mandat Tetra Tech, préparation des plans et devis dans le cadre du programme FIMEAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 37 000 \$ taxes en sus à Tetra Tech QI icn. pour la réalisation des plans et devis pour appels d'offres, relatifs à la réfection des infrastructures prioritaires dans le cadre de travaux financés en partie par une subvention obtenue dans le cadre du programme FIMEAU.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 250.

Rés.2021-02-033 Autorisation d'un mandat, redéfinition des aires d'alimentation (RPEP - PPASEP)

Considérant qu'en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), la Ville de Portneuf, à titre de responsable d'un prélèvement d'eau de catégorie 1, doit, au plus tard le 1^{er} avril 2021 déposer au gouvernement un rapport signé par un professionnel faisant état de l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable sous sa juridiction;

Considérant que la Ville de Portneuf possède sur son territoire quatre sites municipaux de prélèvement et de production d'eau potable assujettis à ce règlement et à cette obligation;

Considérant que la Ville de Portneuf a obtenu la confirmation d'une aide financière maximale de 30 000\$, couvrant 50% des frais admissibles, dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) pour la réalisation des analyses de vulnérabilité attendues;

Considérant que la Ville pouvait également bénéficier d'une aide financière supplémentaire maximale de 60 000\$, couvrant 100% des frais admissibles, dans le cadre du même programme, sous réserve de la présentation d'un avis professionnel écrit justifiant la pertinence de procéder à une redéfinition des aires de protection de quatre de nos sources d'eau potable municipales;

Considérant que la Ville de Portneuf a obtenu, le 23 décembre 2020, une confirmation écrite du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant la recevabilité de l'avis professionnel présenté et, de ce fait, l'octroi de la subvention maximale additionnelle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate la firme Envir'Eau Puits pour la réalisation d'études et d'analyses nécessaires à la redéfinition des aires de protection de quatre de nos puits municipaux, incluant la réalisation de sondages de vérification, ainsi que la rédaction de rapports devant être remis au ministère concerné au plus tard le 1^{er} avril 2021;

QUE le conseil autorise une dépense nette maximale de 60 000\$ afin de réaliser ce mandat;

QUE 100% de la dépense admissible soit affectée à la subvention obtenue dans le cadre du programme PPASEP.

Rés.2021-02-034 Adoption du budget de la RÉPPI

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte les prévisions budgétaires 2021 de la Régie portneuvoise de protection incendie (RÉPPI), présentant des revenus et des dépenses équilibrés, totalisant 1 126 728 \$, tel que présenté et accepte de verser sa quote-part annuelle estimée à 407 946 \$.

QUE le montant final de la quote-part soit calculé au prorata, selon la date de lancement officiel des activités de la RÉPPI et du transfert de l'ensemble des ressources humaines et matérielles ainsi que des actifs municipaux, actuellement projeté pour le 1^{er} avril 2021.

Rés.2021-02-035 Tarifs camp de jour 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte les tarifs d'inscription 2021 au camp de jour :

Coût saison complète, sans service de garde, 1 ^e enfant (résident)	375,00 \$
Coût saison complète, sans service de garde, 2 ^e enfant d'une même famille (résident)	281,25 \$
Coût saison complète, sans service de garde, 3 ^e enfant d'une même famille (résident)	211,25 \$
Coût hebdomadaire (résident)	50,00 \$
Tarif service de garde, 2 périodes (achat minimum de 2 périodes)	9,00 \$
Tarif service de garde, 10 périodes (1 semaines)	45,00 \$
Tarif service de garde, 80 périodes (tout l'été : 8 semaines)	320,00 \$
Tarif service de garde, 80 périodes (tout l'été : 8 semaines) par enfant additionnel d'une même famille	240,00 \$
Coût saison complète, sans service de garde (non résident)	685,00 \$
Coût hebdomadaire (non résident)	90,00 \$
Tarif service de garde (non-résident), 2 périodes (achat minimum de 2 périodes)	13,00 \$
Tarif service de garde, 10 périodes (1 semaines)	65,00 \$
Tarif service de garde, 80 périodes (tout l'été : 8 semaines)	464,00 \$
Tarif service de garde, 80 périodes (tout l'été : 8 semaines) par enfant additionnel d'une même famille	464,00 \$
Tarif camp ados	250,00 \$

Rés.2021-02-036 Commission de toponymie, rang St-Joseph

Considérant que le nom « Rang St-Joseph » se retrouve dans plusieurs municipalités du comté de Portneuf, dont au moins une limitrophe à la Ville de Portneuf;

Considérant que cela crée souvent des confusions pour les services d'urgence (ambulances, sûreté du Québec, services de protection incendie et premiers répondants) ou livraison de marchandises et de colis;

Considérant que des résidents du secteur ont demandé que le nom du rang soit modifié afin de minimiser les risques en matière de sécurité publique et éviter tous les inconvénients que cela apporte;

Considérant que les requérants ont suggéré à la Ville de Portneuf le nom de « Rang Caron » ou « Rang des Caron »;

Considérant que, les gens identifient déjà depuis longtemps le rang St-Joseph sous le vocable de chemin à Charles-Albert, en référence à un propriétaire ayant résidé dans ce secteur pendant de nombreuses années;

Considérant que le conseil désire mettre de l'avant le patrimoine immatériel incluant les noms de lieux connus sous des vocables non officiels, tel que prévu à la politique culturelle;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande à la commission de toponymie du Québec d'officialiser la nouvelle désignation, comme suit :

Ancienne désignation

Nouvelle désignation

Rang Saint-Joseph

Rang Charles-Albert

Rés.2021-02-037 Inscription à une formation pour élu municipal de la FQM

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 340 \$ taxes en sus et la participation de monsieur Gérard Gilbert, conseiller à une formation donnée par la FQM, intitulée « Les droits des élus(es) municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leur fonctions », le 30 avril 2021.

Rés.2021-02-038 Contribution à SATRAP

Considérant que le conseil municipal s'était montré favorable, à l'automne 2020, à ce que la SATRAP ait recours à des solutions innovantes et alternatives, en remplacement de la tenue de l'édition 2020 du Festival des tambours de Portneuf, annulée en raison des mesures de santé publique en vigueur;

Considérant qu'une alternative Web a été présentée par la SATRAP et approuvée par le conseil municipal à l'automne 2020 et que des livrables lui ont été présentés, à son entière satisfaction;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de maintenir exceptionnellement pour l'année 2020, une aide de 1 000 \$ pour la réalisation de capsules vidéos mettant en valeur la musique traditionnelle et des artistes de la région, en remplacement de la tenue de l'édition 2020 du Festival des tambours de Portneuf.

QUE la présente abroge la résolution 2020-03-053 adoptée à la séance du 9 mars 2020.

Rés.2021-02-039 Contribution Collation-Santé-Portneuf

Considérant le contexte actuel de la pandémie de Covid-19 et les besoins de la collectivité;

Considérant l'intérêt d'appuyer les organismes communautaires qui offrent des services essentiels et directs aux familles et aux enfants du territoire de la Ville de Portneuf;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser, pour l'année 2021, une contribution financière au montant de 1 385 \$ à Collation-Santé-Portneuf.

Rés.2021-02-040 Contribution Chevaliers de Colomb – Conseil 6290 Portneuf Inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser un soutien financier au montant de 3 000 \$ aux Chevaliers de Colomb – Conseil 6290 Portneuf inc.

Rés.2021-02-041 Contribution financière, Groupe Scouts Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une contribution financière au montant de 750.00 \$ au Groupe Scouts Portneuf.

Rés.2021-02-042 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA_CE)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière (20 000 \$) a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf approuve les dépenses totales pour ce sous-volet du programme PAVL, d'un montant net de 31 851.19 \$, correspondant aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Rés.2021-02-043

Demande de réfection d'un passage à niveau – rue Lemay, Canadien National

Considérant que le passage à niveau de la rue Lemay (8712 / subdivision La Tuque), au point milliaire 29.76, situé dans le secteur sud de la Ville de Portneuf, s'est détériorée considérablement au cours des dernières années et que la chaussée est devenue dangereuse pour tous les utilisateurs;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande à la compagnie ferroviaire Canadien National de procéder à la réfection du passage à niveau de la rue Lemay au point milliaire 29.76, afin de la rendre sécuritaire pour tous les automobilistes, cyclistes et piétons qui l'utilisent régulièrement, et ce, dans un délai raisonnable.

Rés.2021-02-044

Demande de réfection d'un passage à niveau – rue St-Charles, Chemins de fer Québec-Gatineau

Considérant que le passage à niveau de la rue St-Charles, au point milliaire 125.22, situé dans le secteur nord de la Ville de Portneuf, s'est détériorée considérablement au cours des dernières années et que la chaussée est devenue dangereuse pour tous les utilisateurs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande à la compagnie ferroviaire Chemins de fer Québec-Gatineau de procéder à la réfection du passage à niveau de la rue St-Charles (intersection des rues St-Charles et St-Jean) au point milliaire 125.22, afin de la rendre sécuritaire pour tous les automobilistes, cyclistes et piétons qui l'utilisent régulièrement, et ce, dans un délai raisonnable.

Rés.2021-02-045

Appui au projet de création d'un centre d'expertise et formation en combustion de masse du groupe d'action en développement durable de la Chambre de commerce de l'Ouest de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE grâce à l'implication de tous les instants du Groupe d'action en développement durable de l'Ouest de Portneuf, la municipalité de Saint-Gilbert a pu réaliser avec succès un projet d'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière desservant en chaleur son église, la résidence « Le Chaînon » et le centre communautaire en remplacement de 3 chaudières d'un combustible fossile qui étaient installées dans chacun des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal visé par l'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière était l'amélioration de la performance énergétique afin de réduire les coûts de chauffage des bâtiments desservis par le réseau de chaleur et faire bénéficier des partenaires importants de sa collectivité et ainsi contribuer au maintien des services existants au bénéfice des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe d'action en développement durable de l'ouest vise à stimuler la croissance et le développement durable de l'Ouest de Portneuf et qu'un de ses principes directeurs est d'initier des projets de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les principes directeurs du Groupe d'action en développement durable de l'Ouest de Portneuf sont entre autres éléments, la prospection, l'accompagnement et la formation de promoteurs potentiels, de personnel d'entreprises et de municipalités ayant un projet axé sur le développement durable notamment en matière d'implantation d'autres projets de système de chauffage à la biomasse forestière;

CONSIDÉRANT QUE le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, et économique des activités de développement;

CONSIDÉRANT QUE la valorisation et l'utilisation de la biomasse pour le chauffage comme substitut aux produits fossiles et l'aménagement de la forêt pour capter davantage de CO2 sont autant d'éléments justifiant une approche nouvelle dans la gestion de notre patrimoine forestier et immobilier, ce qui commande un apprentissage de technologies nouvelles pour la mise en valeur et l'optimisation des ressources locales et la création d'une économie innovante et prospère qui est écologique et socialement responsable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf appuie le projet de construction d'un centre d'expertise et de formation en combustion de biomasse promu par le Groupe d'action en développement durable de l'Ouest de Portneuf, un projet qu'elle considère essentiel pour le développement et la valorisation du chauffage à la biomasse forestière au Québec.

Rés.2021-02-046

Autorisation de paiement, construction du chemin de Contournement (avenant)

Considérant que des travaux supplémentaires ont été nécessaires et que des frais supplémentaires ont été engendrés lors de la construction du chemin de Contournement;

Considérant que ces travaux et ces frais supplémentaires ont fait l'objet d'une négociation entre la Ville de Portneuf et Construction et Pavage Portneuf inc. et qu'un règlement final satisfaisant pour les deux parties a pu être convenu;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement d'un montant de 122 500 \$ plus les taxes applicables à Construction et Pavage Portneuf inc.,

QUE le paiement de cette dépense et le règlement final associé soient assortis d'une quittance complète, finale et définitive pour toute réclamation de quelque nature que ce soit relativement à l'exécution des travaux et des frais supplémentaires découlant de la construction du chemin de Contournement;

QUE le paiement de cette dépense ainsi que la quittance incluse à l'avenant excluent toute obligation légale ou contractuelle entre maintenant et la réception définitive des travaux, ainsi que toute retenue contractuelle et tout crédit (MG-20 et ensemencement hydraulique) déjà comptabilisés au projet et pouvant être dus à l'une ou l'autre des parties;

QUE l'autorisation de cette dépense soit conditionnelle à l'approbation et à la signature de l'avenant au contrat, selon les termes et les modalités convenues entre les parties, incluant une mention légale relative à la quittance susmentionnée;

QUE cette dépense soit affectée au fonds de carrières et sablières.

Rés.2021-02-047

Faits saillants sur le rapport financier 2019 et le rapport du vérificateur externe

En conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) et la *Loi sur le traitement des élus* (T-11.001), c'est avec plaisir que je me fais le porte-parole du conseil municipal afin de vous présenter les faits saillants du rapport financier préparé par l'auditeur indépendant Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

Au terme du mandat de l'auditeur indépendant, au cours duquel les états financiers consolidés de la Ville ont fait l'objet d'un audit, un rapport sans réserve a été émis en date du 9 novembre 2020. Dans ce dernier, l'auditeur indépendant est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Portneuf au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Comme vous le constaterez, ce rapport témoigne de la rigueur apportée à la gestion des finances publiques et du soin consacré à doter la Ville des ressources et des leviers nécessaires à une administration proactive et efficiente, dans un contexte municipal en changement. À cet effet, soyez assurés que les élus, les gestionnaires et les employés municipaux poursuivent avec ardeur et professionnalisme leur travail visant le maintien d'une gestion réfléchie, cohérente et transparente dont la finalité est de contribuer à la vitalité territoriale et à l'amélioration continue des services municipaux dédiés aux citoyens.

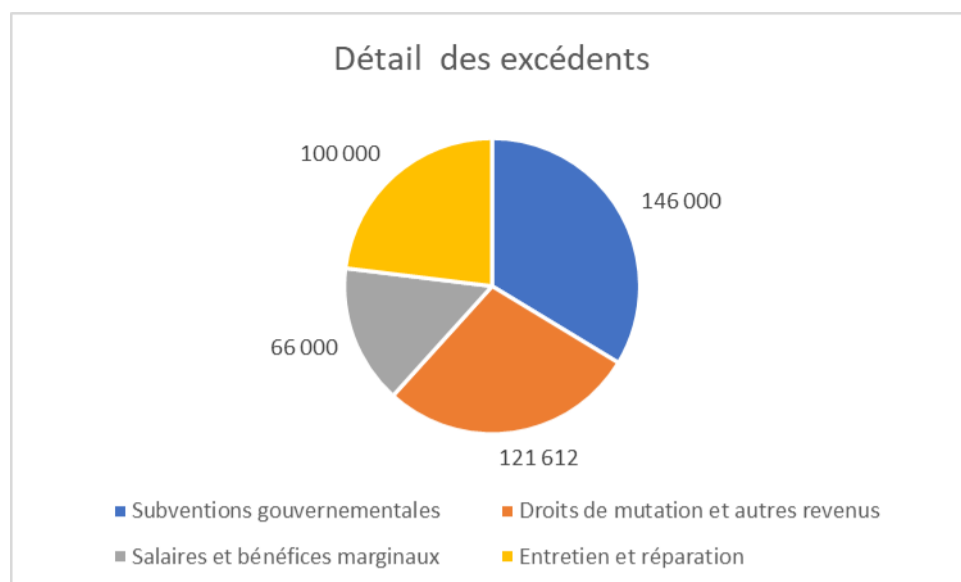
Finalement, veuillez noter que les présents faits saillants et les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 sont disponibles sur le site Internet de la Ville (www.villedeportneuf.com), sous les onglets Ma Ville / Finances.

LE RAPPORT FINANCIER

L'exercice financier 2019 se caractérise par des revenus consolidés totaux de 8 155 107 \$ et des charges de 5 939 191 \$. La Ville a donc un excédent consolidé de 2 215 916 \$.

En tenant compte des ajustements liés à la conciliation fiscale tels que l'amortissement, le financement des activités de fonctionnement, le remboursement de la dette long terme et l'affectation des sommes aux investissements et aux fonds réservés, la Ville obtient un excédent consolidé de fonctionnement à des fins fiscales de 269 218\$. En excluant le déficit de la Régie de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGRMP), cet excédent non consolidé est de 433 612 \$ pour la Ville.

Celui-ci est en grande partie expliqué par des revenus imprévus au moment de la préparation du budget et plusieurs économies de coûts.



Subventions gouvernementales – 146 000 \$

Les coûts liés aux projets subventionnés par la TECQ ont été répartis différemment par rapport à la programmation initiale. Ceci a permis de subventionner certains projets à une hauteur plus importante que ce qui avait été considéré initialement pour un total de 35 000\$.

Les travaux liés aux projets admissibles à la subvention « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU 1) » ont pris fin pendant l'exercice 2019. L'analyse de l'ensemble des travaux échelonnés sur deux ans a permis de constater qu'une répartition des coûts différente des prévisions initiales dégageait un montant de 83 000\$ pour des dépenses dont le financement était initialement prévu dans le budget de fonctionnement.

La Ville a également obtenu des subventions pour la formation de ses pompiers pour un montant supérieur de 28 000\$ par rapport à ce qui était prévu initialement.

Rémunération – 66 000\$

Pour différentes raisons, certains employés ont été absents pendant une portion de l'exercice. La Ville a préféré réorganiser les tâches à l'interne plutôt que de procéder au remplacement à court terme de ces ressources. Ces efforts ont permis de réaliser des économies substantielles au niveau de la masse salariale.

Entretien et réparations – 100 000\$

L'absence de certains employés mentionnée précédemment a également mené à la révision de la planification des travaux prévus. Certains projets liés aux parcs et terrains de jeux ont été reportés à l'année subséquente.

De plus, les stratégies administratives mises en place et les efforts consentis par l'équipe municipale afin de contrôler les coûts ont permis de générer des économies généralisées. Les économies les plus importantes sont constatées dans le bilan des coûts d'entretien lié à l'hygiène du milieu, principalement ceux associés aux réseaux d'égouts.

Droits de mutation et autres revenus – 121 612\$

Le marché a été plus actif que prévu sur le territoire de la Ville, ainsi les droits de mutation ont totalisé un montant excédent de 32 000\$ comparativement à ce qui avait été prévu au budget 2019.

Le solde des excédents s'explique par des revenus de taxes supérieurs aux prévisions initiales. Ces hausses sont principalement dues aux variations du rôle de perception au cours de l'exercice. En effet, la valeur globale des immeubles imposables a augmenté de 1,8% pendant l'exercice 2019.

SOMMAIRE CONCILIATION FISCALE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2019	
Revenus de fonctionnement	5 406 803 \$
Dépenses de fonctionnement	(5 939 191 \$)
Amortissement des immobilisations	1 458 948 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	94 817 \$
Remboursement de la dette à long terme	(736 007 \$)
Affectations et autres éléments de conciliation	(16 152 \$)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	269 218 \$

INVESTISSEMENT

La Ville a généré des revenus d'investissement, inclus dans les revenus totaux, de 2 748 304 \$. Ces revenus sont liés, pour la plupart, à des subventions et concernent en majorité les importants travaux d'infrastructure et de mise aux normes énumérés plus bas (programme FEPTEU, Programme de la TECQ, etc.)

La Ville de Portneuf a donc cumulé un total de 4 942 678\$ en acquisition d'immobilisation au cours de l'année 2019 :

- Renouvellement de conduites d'eau en lien avec le programme FEPTEU 1 (Rue des Oies-Blanches, Chemin Neuf, Paquin et des écoliers, Saint-Charles et de la Grève) 48 531 \$

- Amélioration des infrastructures d'eau en lien avec le programme FEPTU 2 (Construction d'un réservoir d'eau potable, bouclage du réseau d'eau potable et raccordement du réseau d'eau potable et chambre de réduction de pression). 3 417 986 \$
- Travaux de mise aux normes des puits Saint-Louis, financés par le programme de la TECQ 147 848\$
- Voie de contournement, dont le financement se fera en majeure partie par les droits liés à la carrière conservés dans le Fonds carrières et sablières 1 052 356\$
- Acquisition d'une grappe pour rétrocaveuse, travaux publics 20 375 \$
- Amélioration de nos bâtiments, dont le nouvel hôtel de ville 18 932 \$
- Mise à niveau de l'éclairage des rues (DEL) permettant des économies futures en coûts d'électricité et en entretien 85 302 \$
- Acquisition et implantation du logiciel PG Solutions 88 998 \$
- Autres investissements (équipements incendie, acquisition d'équipements de bureau, aménagement parcs, etc.) 62 350 \$

Le solde des acquisitions qui n'est pas financé par des revenus de subvention ou des fonds réservés sera couvert majoritairement par des emprunts à long terme.

SITUATION FINANCIÈRE

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2019	
Actifs financiers	10 649 546 \$
Passifs	(21 389 089 \$)
Actifs financiers nets (Dette nette)	(10 739 543 \$)
Actifs non financiers	41 748 360 \$
Excédent (Déficit) accumulé	31 008 817 \$

Actifs financiers :

Les actifs financiers sont principalement composés de débiteurs. Ceux-ci correspondent en grande majorité aux subventions à recevoir en lien avec les différents programmes liés aux travaux d'infrastructures. (FEPTU, TECQ, PIRL etc.)

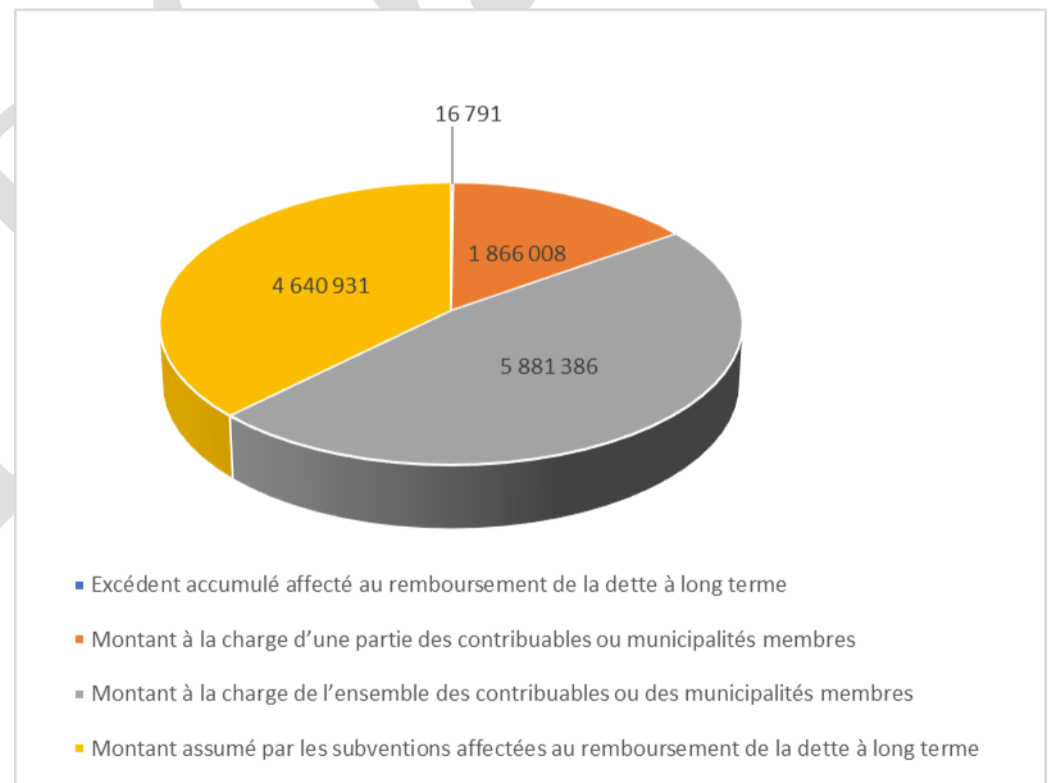
Au 31 décembre 2019, la Ville avait une insuffisance de fonds par rapport à sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie affectés de 608 161\$. Il s'agit d'une diminution d'environ 350 000 \$ par rapport à la même période, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2018.

La Ville poursuit ses efforts pour réduire cette insuffisance qui a diminué d'environ 800 000\$ depuis le 31 décembre 2017. La gestion optimisée des liquidités demeure une priorité pour la Ville.

Passifs :

Les passifs sont principalement constitués d'emprunts temporaires et de dettes à long terme. Ceux-ci ont été contractés majoritairement en lien avec des investissements.

La dette à long terme est assumée de la façon suivante :



Les revenus reportés, également inclus dans les passifs, totalisent 851 257\$. Ces revenus sont composés majoritairement des fonds liés aux redevances de la carrière/sablière (838 423 \$) et au fonds de parc (11 249\$).

Actifs non financiers :

Ces actifs sont en majorité constitués des immobilisations détenues par la Ville.

Excédent (Déficit) accumulé consolidé :

Excédent de fonctionnement non affecté	376 688 \$
Excédent de fonctionnement affecté :	
○ Ville - Sinistre	13 000 \$
○ Ville - Pompe	17 670 \$
○ Ville - Remboursement dette	13 638 \$
○ RRGMRP - Portneuf	111 142 \$
Réserves et fonds réservés :	
○ Ville - Règlement 069-Vidange des bassins	137 984 \$
○ Ville - Fonds de roulement	52 048 \$
○ RRGMRP - Dette à long terme	3 153 \$
○ Ville - Solde disponible règlement d'emprunt fermé	21 949 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(653 769 \$)
Financement des investissements en cours	(3 703 813 \$)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	34 619 127 \$

TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. En 2019, les rémunérations et les allocations totales versées au maire et au maire suppléant comprennent également la rémunération et les allocations versées par la MRC de Portneuf, et ce, pour l'implication au sein du conseil des maires et de divers comités de travail mis en place par la MRC.

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mario Alain, maire	20 080 \$	10 353 \$
Chantale Hamelin, conseillère	4 888 \$	2 444 \$
Marc Rivard, conseiller	4 888 \$	2 444 \$
Gérard Gilbert, conseiller	4 888 \$	2 444 \$
Joëlle Genois, conseillère	4 888 \$	2 444 \$
Bruno Cormier, conseiller et maire suppléant	5 038 \$	2 529 \$
Gilles Bédard, conseiller	4 888 \$	2 444 \$

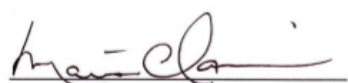
CONCLUSION

En conclusion, les faits saillants du rapport financier 2019 démontrent que la Ville a su bien circonscrire et gérer les divers aspects financiers et fiscaux propres à sa réalité municipale et à certains enjeux spécifiques qui en découlent. L'année 2019 a donc été caractérisée par la poursuite du travail accompli dans les dernières années, par les élus et l'équipe municipale, qui œuvrent conjointement à la poursuite d'un objectif commun visant à maintenir une gestion rigoureuse, transparente et stratégique des finances publiques.

En parallèle, la Ville a été en mesure de soutenir des initiatives locales et régionales novatrices, en plus de poursuivre stratégiquement ses investissements dans divers projets d'infrastructure, dont les retombées participent à l'amélioration continue de notre milieu de vie.

La présentation de ce rapport est également une opportunité privilégiée pour moi afin de remercier mes collègues élus ainsi que les gestionnaires et les employés de la Ville, dont le dévouement, les compétences et la qualité du travail contribuent de façon marquée au développement et au rayonnement de la Ville de Portneuf. À titre de maire, je ne peux que ressentir une immense fierté et une grande satisfaction face aux nombreuses et importantes réalisations des dernières années, qui laissent entrevoir des perspectives de développement fort réjouissantes pour les citoyens.

Donné à Portneuf, ce 8^e jour du mois de février 2021.



Mario Alain, maire
Ville de Portneuf

Période de questions

Les citoyens étaient invités à faire parvenir toute question relative à un point porté à l'ordre du jour à la greffière, par courriel, avant 15h00 le jour de la séance. Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil municipal.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 25 heures .

Maire

Greffière

PROJET